## SÉNAT

### Le jeudi 9 avril 1970

La séance est ouverte à 2 heures, le président étant au fauteuil.

Prière.

# DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada du mercredi 25 mars 1970, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Copies du texte de la correspondance échangée entre le ministère des Transports et le président de *Humble Oil and Refining Company*, de Houston, Texas, en date du 23 mars 1970, concernant le n.v. *Manhattan*,

Rapport de la Société d'assurancedépôts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 43 de la Loi sur la Société d'Assurancedépôts du Canada, chapitre 70, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport de l'Eldorado Nucléaire Limitée et sa filiale Eldorado Aviation Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

#### AJOURNEMENT

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, je propose, de l'assentiment du Sénat et nonobstant l'article 45(1)(g) du Règlement, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 14 avril, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

#### LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, je voudrais vous donner une idée du programme que je prévois pour la semaine prochaine.

Mardi prochain, nous reprendrons le débat sur les deux questions à l'ordre du jour, à savoir, l'interpellation du sénateur Phillips (Rigaud) signalant au Sénat la treizième réunion annuelle du groupe interparlementaire Canada-États-Unis, et la motion visant à charger le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de faire une étude et un rapport sur la procédure de révision par le Sénat des instruments statutaires. Un grand nombre de Sénateurs ont exprimé leur intention de participer au débat sur ces thèmes.

Le bill C-3 tendant à modifier le Code criminel aura, je pense, subi la troisième lecture à l'autre endroit cet après-midi. Le cas échéant, nous aborderons la question au cours de la semaine prochaine.

De plus, le leader du gouvernement à l'autre endroit m'informe que la Chambre des communes fera tenir un message au Sénat pour le prier de se joindre à elle pour créer un comité spécial de la stabilité des prix. Nous en serons saisis mercredi prochain, je pense.

Les comités auront un programme chargé la semaine prochaine. Celui des media tiendra trois séances les mardi, mercredi et jeudi et une autre dans la matinée du vendredi. Le comité des banques et du commerce se réunira mercredi et jeudi pour continuer son étude du Livre blanc sur la réforme fiscale et entendre des témoins. Le comité spécial de la pauvreté se réunira mardi et jeudi et celui des finances nationales, jeudi.

Il est probable que notre comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunira également pour terminer son étude du bill C-136, concernant l'expropriation.

Si, mardi soir, il était souhaitable de réserver toute la journée du mercredi aux travaux de comités, nous le ferons, après avoir consulté le chef de l'opposition, bien entendu, et compte tenu du programme de la semaine.

### RADIO-CANADA

LE COÛT ET LES RECETTES DU FILM «THE ERNIE GAME»—RÉPONSE À L'INTERPELLATION

L'honorable Edgar Fournier dépose l'interpellation suivante, conformément au préavis qu'il en a donné:

- 1. Quel a été le coût global de production du film «The Ernie Game» imputé à la Société Radio-Canada, l'Office national du film et d'autres organismes du gouvernement?
- 2. Quel est le montant des recettes retirées, au 31 décembre 1969, par la Société Radio-Canada, l'Office national du film et d'autres organismes du gouvernement, du film précité?